

RAPPORT de la commission permanente  
des finances chargée d'étudier les comptes  
communaux de l'année 2018

---

Vallorbe, le 3 juin 2019

Au Conseil communal de et à

1337 Vallorbe

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission des finances, (COFIN), composée de Mesdames Anne Rocca, Sandrine Robadey, Véronique Teuscher, Lorianne Foretay, rapporteur et de Messieurs Jacques-André Chezeaux, Président, Johann Mange et Olivier Ponnaz s'est réunie le 27 mai dernier pour examiner le préavis susmentionné. Tous les membres étaient présents pour cette séance.

La COFIN tient à remercier Monsieur le syndic Stéphane Costantini et Monsieur le boursier Vincent Daucourt pour leur présence ainsi que pour toutes les réponses et explications claires et précises données sur les comptes communaux. Le document est comme toujours très bien détaillé, toutes les modifications importantes sont clairement expliquées.

Après amortissements et dotations aux provisions, le résultat final des comptes est le suivant :

	Comptes 2018		Comptes 2017		Différence
Total des revenus	CHF	22'307'202.72	CHF	19'699'068.65	CHF 2'608'134.07 +13,24%
Total des charges	CHF	22'261'993.81	CHF	19'653'383.92	CHF 2'608'609.89 +13,27%
Excédent de revenus	CHF	45'208.91	CHF	45'684.73	

Nous constatons donc une augmentation linéaire des charges et des revenus.

Nous précisons que le résultat, soit l'excédent de revenu de CHF 45'208.91 pour les comptes 2018, est un chiffre sans signification particulière. Si l'on tenait compte de la dissolution de provision et de l'affectation aux amortissements complémentaires, le résultat serait de CHF 2'382'238.36.

Cette manière de procéder, depuis quelques années, a pour but d'éviter des bénéfices cumulés qui ne servent et ne signifient rien. A noter que le choix des comptes à amortir est fait en fonction de leur non-impact sur la péréquation.

### Revenus – écarts au budget

Impôts (personnes physiques +KCHF 691)	+CHF 1'125'000.00
Revenus du patrimoine (Dividendes VOE/ Romande Energie +KCHF 93)+CHF	146'000.00
Taxes, émoluments, produits des ventes	+CHF 301'000.00
Participations, remboursements de collectivités publiques (retour péréquation et dépenses thématiques)	<u>+CHF 371'000.00</u>
	+CHF1'943'000.00

### Charges – écarts au budget

Autorité et personnel	+CHF 66'000.00
Intérêts passifs	- CHF 23'000.00
Biens, services, marchandises	- CHF 94'000.00
Remboursements et participations à des collectivités publiques	+CHF 106'000.00
Aides et subventions (Participations AJOVAL, AVASAD, UAPE)	<u>-CHF 286'000.00</u>
	-CHF 231'000.00

Pour l'exercice 2018, la marge d'autofinancement ou marge brute dégagée s'élève à CHF 3'424'826.16 correspondant à 17.02% des revenus, contre CHF 3'343'777.17 (17.12%) en 2017. Il ressort donc une augmentation de la marge d'autofinancement de CHF 81'048.99 mais une baisse de 0.10 en pourcentage des revenus avant prélèvements aux provisions et imputations internes.

Cette augmentation provient essentiellement :

De l'augmentation des rentrées fiscales de CHF 1'125'000.00 malgré la baisse d'impôt de 1 point entrée en vigueur en 2017. (1 point impôt = CHF 86'000.00 env. + effet péréquation env. CHF 40'000.00, soit un impact de env. CHF 126'000.00).

Cette augmentation fiscale peut être liée à l'augmentation de la population. Notons qu'il n'y a eu qu'un faible impact sur notre commune concernant les impositions rétroactives (patrimoine à l'étranger) suite à une dénonciation spontanée. L'impact de la RIE III ne se fera pas sentir avant 2019.

Pour rappel, la marge d'autofinancement prévue selon la planification financière de début de législature est de CHF 3'500'000.00 par année pour les 5 ans de la législature. Nous constatons que pour la 2<sup>ème</sup> année de la législature, nous sommes bien en phase avec les prévisions. La tendance pour l'année 2019 se profile dans la même ligne.

### Endettement communal

L'endettement communal se situe à CHF 36'465'073.00 au 31.12.2018, contre CHF 32'796.507.60 au 31.12.2017.

Au niveau du financement de l'endettement, CHF 8'500'000.00 sont contractés avec une échéance entre 2023 et 2025 et le solde avec une échéance intervenant entre 2019 et 2022.

Cautionnements : CHF 4'516'207.00 au 31.12.18 contre CHF 4'971'684.00 au 31.12.17 dont CHF 3'524'397.00 pour l'ASCOVABANO.

Pour rappel le plafond d'endettement est fixé à CHF 43'000'000.00 pour la législature et le plafond de cautionnement à CHF 8'000'000.00. Ces derniers sont bien respectés s'agissant de la 2<sup>ème</sup> année de la législature.

La COFIN relève que le solde des fonds de réserve est en diminution notamment grâce au prélèvement de CHF 2'025'001.50 sur le Fonds de rénovation des bâtiments scolaires. Une grande prudence est à observer avec ces fonds de réserve, qui sont au final des montants n'étant pas physiquement sur les comptes.

La Municipalité va continuer à dissoudre ces fonds dans la mesure du possible, entendu que les fonds de réserve affectés ne peuvent pas disparaître. Par exemple, service des eaux, défalcatons, abris de protection civile. Des prélèvements peuvent être effectués pour financer des investissements liés aux fonds mais son annulation n'est pas possible.

Notons encore que le fonds de réserve des abris PC devrait être « utilisé » probablement d'ici 2025. Après cette date celui-ci devra être rendu au canton. Solde du compte abri PC à ce jour CHF 616'520.90.

## **Divers**

Les associations intercommunales sont toujours plus nombreuses et leurs reports de charges ont un impact non négligeable sur nos comptes (AJOVAL,SDIS, etc..). Néanmoins, au minimum un municipal délégué représente toujours la commune. De ce fait, nous avons une bonne maîtrise de ces postes pour l'instant.

Le système de la péréquation va être entièrement revu début 2021 ou 2022, les dépenses thématiques seront également revues. Ceci pourrait avoir un énorme impact financier sur notre commune. En effet, aujourd'hui nous nous en sortons assez bien avec la péréquation, notamment grâce aux dépenses thématiques liées aux forêts.

Une diminution notable de la contribution à l'UAPE et au réseau AJOVAL est à noter. Ceci d'une part du fait que nos comptes sont bouclés alors que le coût effectif de ces entités n'est pas encore finalisé (une marge de manœuvre a alors été prévue) ainsi qu'en raison d'un excédent de contribution sur l'exercice 2017.

L'unité d'accueil UAPE, va augmenter sa possibilité d'accueil de 12 places à la prochaine rentrée scolaire. Ceci va engendrer un coût supplémentaire annuel pour la commune d'environ CHF 100'000.00. La COFIN estime cet investissement nécessaire afin d'adapter nos structures au besoin de la population.

La facture sociale cantonale augmente toujours, CHF 2'132'938.00 pour 2018. Ces charges ne sont pas maîtrisées par la commune. Notons qu'aujourd'hui la participation à L'AVASAD (les soins à domicile) s'élève à CHF 352'218.00, ce qui représente CHF 94.00 par personne.

La subvention à la « Société sports et loisirs Vallorbe SA », s'élève à CHF 304'415.39 pour 2018. Cette dernière va encore augmenter et sera ensuite approximativement de CHF 550'000.00 annuellement, pour un service offert à la population.

La COFIN s'est intéressée aux différentes participations au capital-actions détenues par la commune notamment celles qui concernent Romande Energie et VO Energies Holding SA. Rappelons que ces participations s'élèvent à CHF 5'630'000.00 pour Romande Energie et CHF 4'990'000.00 pour VO Energies Holding SA et qu'il s'agit de deux entreprises en forte croissance. A titre d'information le bilan de VO Energies Holding SA s'élève au 31 décembre 2018 à CHF 122,5 mios.

Une attention particulière a été portée sur notre participation à VO Energies Holding SA. S'agissant d'une société non cotée en bourse, contrairement à Romande Energie, le devoir d'information des actionnaires n'est pas aussi transparent et exigeant. Dès lors, il est nécessaire que la gouvernance en place soit bonne. Nous avons obtenu des informations précises de la part de M. Costantini, administrateur représentant notre commune au conseil d'administration. L'équipe en place au niveau du conseil d'administration présente les compétences requises pour assurer la bonne marche de la société. Il en est de même des cadres supérieurs.

Pour terminer, la commission a pris connaissance du rapport détaillé de l'organe de contrôle de notre Commune, la Fiduciaire Favre Révision SA à Lausanne, et au vu de ce qui précède, la commission des finances, à l'unanimité de ses membres, vous propose de voter les conclusions suivantes :

#### LE CONSEIL COMMUNAL

- vu le rapport de la Municipalité concernant les comptes communaux 2018
- ouï le rapport de la commission des finances chargée de l'étudier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

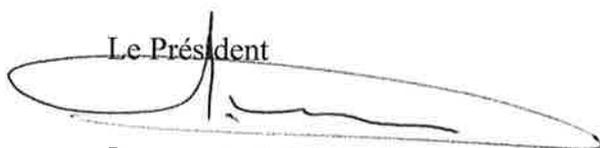
décide :

1. Les comptes communaux pour l'exercice 2018 sont acceptés tel que présentés.
2. Il est donné décharge à la Municipalité de la partie finance pour l'année 2018.

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

Pour la commission :

Le Président



Jacques-André Chezeaux

Le Rapporteur :



Lorianne Foretay